28/1/2010

E-mail

N°264

Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

www.celsig.org

PE: Intergroupe SIG

L'Intergroupe sur les services publics (SIG-SSIG) du Parlement européen a été mis en place le 20 janvier 2010. Pour sa prochaine réunion, qui aura lieu le 24 février à Bruxelles, le premier ministre néerlandais a été invité et la question de la sécurité juridique des services d'intérêt économique général non régis par une directive sectorielle est inscrite à l'ordre du jour.

Directive services: guichets uniques

La directive sur les services dans le marché intérieur faisait obligation aux Etats membres de mettre en place, avant le 28 décembre 2009, des points de contact ou "guichets uniques", afin que les prestataires de services souhaitant créer leur entreprise en Europe puissent accomplir toutes les formalités par voie électronique. Voir également bulletin 260.

Seuls six Etats membres n'ont pas encore mis en place ces "guichets uniques". L'accès aux sites des guichets dans les vingt et un Etats membres où ils existent se fait par http://ec.europa.eu/internal_market/eu-go/index_fr.htm

Transports

- Transport ferroviaire international de voyageurs: Aux termes de la directive 2007/58/CE, l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire international de voyageurs est entrée en vigueur le 1er janvier 2010. Parmi les dix huit Etats membres qui n'ont pas encore transposé la directive. dans leur droit national, seul le Luxembourg avait demandé à profiter d'une période de transition de deux ans. Un nombre limité d'entreprises ferroviaires a déposé des demandes formelles d'accès à l'infrastructure dans ce cadre. Ces demandes concernent de nouveaux services entre le France et l'Italie, entre la Suède et la Norvège. Il est prévu que la Commission présente un rapport d'évaluation fin 2012. Voir également bulletin 221.
- Droits des passagers ferroviaires: Le règlement du 23 octobre 2007 (CE) n° 1371/2007 sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires, publié au Journal officiel de l'UE L 315 du 3 décembre 2009, est entré en vigueur le 3 décembre 2009. Le règlement établit la responsabilité des entreprises ferroviaires en cas d'accident, l'égalité de traitement des personnes handicapées et à mobilité réduite, la disponibilité des billets, la liste des informations que les entreprises doivent fournir aux voyageurs, l'obligation de garantir la sécurité des gares. Voir également bulletins 215/216, 210.
- Inclusion des opérateurs aériens dans le système d'échange de gaz à effet de serre (ETS): Trois compagnies aériennes américaines, soutenues par l'association américaine du transport aérien, ont déposé un recours devant les tribunaux britanniques pour contester l'inclusion des compagnies non européennes dans le système européen d'échange de gaz à effet de serre à partir de janvier 2012 (directive 2008/101/CE). Il est probable que la Cour de justice aura à se prononcer sur cette affaire à titre préjudiciel. Voir également bulletin 250.

EP: SGI Intergroup

The Intergroup for Public Services (SGI-SSGI) at the European Parliament was established on January 20, 2010. For its coming meeting to be held on February 24, 2010, in Brussels, the Dutch Prime Minister has been invited and the question of the legal security for services of general economic interest that are not covered by a sectoral directive, is on the agenda.

Services directive: points of single contacts

The Directive on services in the internal market had made it an obligation for Member States to put in place, by December 28, 2009, points of single contact or "one-stop shops", through which service providers wishing to set up their business in Europe can accomplish all necessary formalities electronically. See also bulletin n° 260.

go/index_en.htm

Transport

- International rail passenger transport: According to Directive 2007/58/EC, the opening to competition of international rail passenger came into force on 1st January 2010. Among the eighteen states which have not yet transposed the directive in their national law, only Luxembourg had sought permission for a transition period of two years. A limited number of railway companies have filed formal requests for access to infrastructure in this framework. These applications include new services between France and Italy and between Sweden and Norway. It is expected that the Commission will present an progress report by the end of 2012. See also bulletin n° 221.
- Rail passengers' rights: The Regulation (EC) n° 1371/2007 of October 23, 2007 on the rights and obligations of rail passengers, published in the EU's Official Journal L 315 of December 3, 2009, came into force on December 3, 2009. The Regulation establishes the liability of rail companies in the event of an accident, equal treatment for the disabled and people with reduced mobility, the availability of tickets, the list of details that companies must provide to passengers and the obligation to ensure security in stations. See also bulletins 215/216, 210.
- Inclusion of aircraft operators in the greenhouse gas emissions trading system (ETS): Three U.S. airlines, supported by the American Association of air transport, have appealed to British courts to challenge the inclusion of non-European companies in the EU Emissions Trading System of greenhouse gas emissions from January 2012 (Directive 2008/101/EC). It is likely that the Court will have to give its decision on this issue in a preliminary ruling. See also bulletin 250.

Financement des infrastructures

Six des principales institutions financières publiques européennes (Banque européenne d'investissement, Caisse des dépôts, F rance, Cassa depositi e prestiti, Italie, KwF, Allemagne, Instituto de crédito, Espagne, PKO Bank Poslki, Pologne) ont lancé le 3 décembre 2009 un fonds européen de financement des infrastructures doté d'un capital de 600 millions d'euros et invité d'autres institutions à les rejoindre.

Destiné aux transports et à l'énergie, en particulier les réseaux transeuropéens de transport et d'énergie, et aux énergies renouvelables, le "Fonds Marguerite 2020", a été lancé suite au Conseil européen de décembre 2008 dans le cadre du plan de relance économique pour faire face à la crise financière et économique mondiale (voir bulletin 247). Il vise à récolter 1,5 milliard d'euros d'ici 2011 et à permettre la mise en place de cofinancements par l'emprunt jusqu'à concurrence de 5 milliards d'euros. Les investissements de long terme se feront sur 20 ans et les fonds devront être investis d'ici quatre ans.

Stratégie UE 2020

La contribution du CELSIG à la consultation sur la future stratégie de l'UE à l'horizon 2020 peut être consultée sur le site de la Commission européenne ou sur www.celsig.org

Consultation publique

◆ **Droits des passagers aériens** : Consultation ouverte jusqu'au 1er mars 2010

http://ec.europa.eu/transport/passengers/consultations/2010_03_01_apr_legislation_en.htm

Cour de justice

Réseau écologique européen Natura 2000: Dans un arrêt C-226/08, du 14 janvier 2010, la Cour dit que des travaux de dragage menés de manière récurrente sur une rivière afin de maintenir accessible un chantier naval situé dans un site naturel classé d'intérêt communautaire (SIC) doivent être soumis à une évaluation préalable de leur incidence sur ce site, conformément à la directive de1992 (92/43/CEE) sur la conservation des habitat naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, dès lors que ces interventions risquent de compromettre sérieusement ses caractéristiques écologiques, même si l'accord pour réaliser les dragages est antérieur à la directive.

Un Etat membre ne peut refuser de donner son accord au classement en SIC que pour des raisons environnementales et, par conséquent, la ville de Papenburg (Allemagne), ne peut s'opposer à ce que la République Fédérale d'Allemagne donne son accord au classement en SIC de la partie aval de la rivière Ems au motif que l'autorisation de réaliser les "dragages nécessaires" lui a été accordée par un décision de 1994.

Financing infrastructures

On December 3, 2009, six major European public financial institutions (European Investment Bank, Caisse des Dépôts, France, Cassa Depositi e Prestiti, Italy, KwF, Germany, Instituto de Credito, Spain, PKO Bank Poslki, Poland) launched a European fund for financing infrastructures with an intitial capital of 600 million euros and, have called on other institutions to join them.

Entitled "Marguerite 2020 Fund" and destined for transport and energy, particularly trans-European transport and energy, and renewable energy, the fund has been launched following the European Council of December 2008, as part of economic relaunch plan in response to the financial and economic global crisis (see bulletin 247). It aims to raise 1.5 billion euros by 2011 and to allow the establishment of co-financed programmes by borrowing to the tune of 5 billion euros. The long-term investments will be made over a period of 20 years and funds should be invested within four years.

EU 2020 Strategy

CELSIG's contribution to the consultation on the future strategy of the EU in 2020 is available for consultation on the website of the European Commission or at www.celsig.org.

Public consultation

• Air Passenger Rights: Consultation open until 1st March 2010

http://ec.europa.eu/transport/passengers/consultations/2010_03 _01 apr legislation en.htm

Court of Justice

European ecological network Natura 2000: In a judgement n° C-226/08 of 14 January, 2010, the Court said that dredging work carried out repeatedly on navigable channels of estuaries, to maintain access to a shipyard located in a natural site classified as of Community Interest (SCI) must undergo a prior assessment of their impact on the site, in accordance with the 1992 Directive (92/43/EEC) on the conservation of natural habitats as well as those of wild fauna and flora, to the extent that such operations may seriously compromise its ecological character, even if the agreement to conduct the dredging predates the Directive.

A Member State may refuse to agree to the SCI classification only on the basis of environmental reasons and, therefore, the city of Papenburg (Germany), cannot oppose the fact that the Federal Republic of Germany agrees to SIC classification in the downstream part of the Ems river on the grounds that permission to implement "necessary dredging" was granted by a 1994 decision.

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest, E-mail : <celsig@celsig.org> www.celsig.org Directeurs de publication, Publishers : Pierre Bauby et and Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, chief editor : Katherine Varin. Traduction, translation : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement par E-mail. Distributed by E-mail exclusively. Abonnement 1 an : 100 € Subscription for 1 year: €100. Bulletin d'abonnement sur demande. Subscription form available on request.